

## Rentrée 2022 loin d'être sereine !

Les chiffres de la répartition des « moyens » pour l'académie sont connus depuis le 15 Décembre 2021, lors du CTM (comité technique ministériel). La rentrée 2022 s'annonce compliquée dans certaines disciplines.

Le ministère de l'éducation nationale (MEN) se livre à un tour de passe-passe : il ne communique plus de données en nombre de postes dans les académies, mais il mélange consciencieusement emplois (dont de nombreux CDD), heures supplémentaires et heures de formation initiale pour les enseignants, qui devront travailler à temps plein.

**Dans le premier degré**, en privant les 4050 stagiaires de leur formation, **avec un temps complet en classe**, le ministère récupère 2025 ETP de moyens d'enseignement. Dans ces moyens pris au détriment des stagiaires, il faut retirer la création de 60 postes d'IEN pour les évaluations d'écoles, les décharges de direction (1243 ETP), les moyens liés aux expérimentations relatives aux politiques territoriales. **Pas de création de postes d'enseignement dans le 1er degré.**

**Dans l'académie de Martinique : Notre territoire garde toujours ses 2478 emplois d'enseignants. La FNEC FP FO Martinique craint encore de nouvelles suppressions de classes pour la prochaine rentrée scolaire 2022.**

**Dans le second degré**, **410 équivalents temps plein d'enseignants sont supprimés** (alors que 1883 postes ont déjà été supprimés en 2021). La réforme des concours permet d'économiser 2025 postes. Comme dans le 1er degré, 60 postes d'IA-IPR sont créés pour les évaluations des établissements. 24 académies dont la Martinique sur 30 perdent des « emplois ». Le ministre affiche 1615 « moyens » d'enseignement supplémentaires. Nul ne sait comment ils seront utilisés : Postes de titulaires ? Heures supplémentaires ? Contractuels ? Et nous tendons vers les dernières hypothèses, à savoir des HSA et des contractuels pour notre territoire.

**Dans l'académie de Martinique : il y a une suppression de 29 moyens d'enseignement pour les titulaires/contractuels, ce que l'on peut traduire comme une réduction de 29 postes d'enseignement.**

Les conséquences se font ressentir sur l'affectation des stagiaires néo-titulaires et de tous les titulaires déjà affectés dans l'hexagone et qui ne peuvent pas rentrer au pays. Par ailleurs on constate que bon nombre de départs à la retraite ne sont pas remplacés au mouvement inter académie car les postes n'y apparaissent pas, empêchant le retour de collègues souhaitant revenir sur le territoire et aux néo-titulaires de postuler.

Le maintien aussi des stagiaires sur les postes berceaux même quand ils existent devient de plus en plus compliqué voire impossible. On assiste à une régression à ce niveau par rapport aux années précédentes.

La création de 350 emplois de CPE au niveau national permet à la Martinique d'avoir **3 postes de CPE supplémentaires, ce qui compense en partie les suppressions des années précédentes.**

**Les personnels administratifs perdent 30 postes :**

**Dans l'académie de Martinique**: comme pour la rentrée 2021, nous déplorons encore cette année 2022 la **perte de 2 emplois administratifs**, ce qui engendrera des contraintes plus fortes au niveau du travail des agents administratifs.

**Les créations de postes en Assistants de Service social et d'infirmières sont dérisoires.** Sur les 30 académies, 50 postes pour ces deux corps sont créés. Le MEN n'a tiré aucune leçon de la situation sanitaire et sociale.

**Dans l'académie de Martinique**: **aucun moyen supplémentaire** n'est attribué au niveau de ces catégories.

**Pour le personnel AESH :**

Au niveau de l'académie Martinique, le contingent d'emploi pour les AESH est toujours de 237, **aucune augmentation** malgré la situation sanitaire et le contexte difficile pour ce personnel.

**En conclusion :**

Nous aurons encore une rentrée loin d'être sereine car bon nombre de collègues sont dans le désarroi. Les spécificités des territoires ultramarins ne sont pas assez prises en considération. Le fameux ratio P/E est trop souvent mis en avant lors des arbitrages sans tenir compte des situations individuelles. Le mouvement inter académique est encore bloqué alors que des besoins existent. **Quid des assises de l'éducation en Martinique et de ses conclusions sur nos besoins particuliers ?**

**La FNEC FP-FO reste vigilante à cette rentrée 2022 et ne manquera pas de réagir pour la prise en compte de nos revendications en postes et moyens.**